

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 22 janvier 2014

Question écrite urgente

Un office en perpétuelle réorganisation : pour quelle efficacité et avec quelles répercussions sur les collaborateurs/trices ?

Le Conseil d'Etat dans son point de presse du 15 janvier 2014 a annoncé une réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) « pour une meilleure gestion du développement urbain du canton ». Dès le 15 janvier dernier, une nouvelle « organisation fondée sur une répartition territoriale en lieu et place de l'ancienne direction fonctionnelle » a en effet vu le jour. C'est ainsi que la direction des grands projets (DGP), la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) et la direction des missions opérationnelles (DMO) ont fait place à trois « directions du développement urbain (DDU) », à savoir Rive droite, Rive gauche et PAV/Interfaces CEVA. Cette réorganisation de l'OU vise notamment une plus grande efficacité.

L'office de l'urbanisme connaît de manière de plus en plus accélérée des réorganisations internes. Ainsi, en 2010, la décision de fusionner l'office des autorisations de construire (OAC) (ex-police des constructions) et la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) a été prise. En 2011, l'OAC et la DGAT deviennent l'OU. La direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) est créée, couvrant 3 régions géographiques ; la direction générale des grands projets (DGP) assume dès lors le suivi de 16 PSD et de 6 grands projets anciens (Cherpines, Grands-Esserts, Vergers, La Chapelle, MICA, Nations). La direction des missions opérationnelles (DMO) regroupe quant à elle les interfaces CEVA et PAV. En 2012, c'est le regroupement du projet d'agglomération, du plan directeur cantonal et d'une cellule de monitoring en plan directeur cantonal et régional (PDCR).

Ma question est la suivante :

L'office de l'urbanisme en perpétuelle réorganisation : pour quelle efficacité et avec quelles répercussions sur les collaborateurs/trices ?